

SEGMENT DE HAUT NIVEAU
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
(OIM)

SOUS LE THEME : « *CORRELATIONS ENTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA SECURITE ALIMENTAIRE, LA MIGRATION ET LES
DEPLACEMENTS* »

DECLARATION DE S.E.M. HISSEIN BRAHIM TAHA, SECRETAIRE
GENERAL DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ISLAMIQUE (OCI)

Monsieur le Président du Conseil de l'OIM,

Monsieur le Directeur Général de l'OIM,

Excellence Mesdames et Messieurs,

Distingués participants,

Je suis heureux de m'adresser à cet important Segment de Haut Niveau sur les « corrélations entre les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements ». En organisant cette rencontre et en suscitant la réflexion autour du triptyque « changements climatique, sécurité alimentaire et déplacements », l'OIM prend la pleine mesure de la complexité des relations entre ces trois (3) phénomènes et rappelle la menace que constituent ces défis pour la sécurité humaine de façon générale.

En effet, l'ampleur des changements climatiques fait peser sur notre planète une menace existentielle et constitue, à ce titre, un enjeu et **un sujet majeur de préoccupation** pour la communauté internationale, comme cela a été amplement démontré lors de la 27^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (COP 27), tenue récemment à Sharm El-Sheikh, en République Arabe d'Egypte.

De plus en plus d'éléments convergent et démontrent que les changements climatiques deviennent un facteur additionnel **d'insécurité alimentaire**, de déplacements et de migrations, qu'ils soient internes ou transfrontaliers, **car comme les conflits, les changements climatiques sont source de perturbation pour les chaînes d'approvisionnement alimentaire et de hausse des prix des céréales, des engrais et de l'énergie.**

Cette situation mène souvent à une augmentation des risques pour les communautés déjà éprouvées, qui s'exposent à des urgences humanitaires multifformes et graves incluant les déplacements prolongés, la famine, etc.

Ainsi, d'après les projections de la Banque mondiale, les conséquences de plus en plus graves des changements climatiques pourraient contraindre plus de 140 à 250 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays, ou à émigrer, d'ici 2050.

Outre les conséquences directes de catastrophes plus fréquentes et plus destructrices sur les déplacements de populations, les changements climatiques alimentent d'autres causes de déplacement, telles que l'aggravation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le manque d'eau et l'accès à d'autres ressources naturelles dont dépendent les communautés pour leur subsistance.

Ces phénomènes multiples frappent les économies des pays ainsi que les ressources des ménages. Ces désastres environnementaux, combinés à des problèmes politiques et socio-économiques, peuvent **entraîner** les pays les plus fragiles dans un cycle de crises et exacerber l'instabilité et les fragilités préexistantes, obligeant ainsi les gens à se déplacer ou à migrer dans une quête de meilleures opportunités.

Au regard de la gravité de la situation rappelée plus haut, il est urgent d'intensifier les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour relever les défis de la mobilité humaine liés aux changements climatiques. Pour ce faire, le Pacte Mondial sur les Migrations représente le cadre idoine pour intégrer les facteurs environnementaux dans tous les aspects liés à la migration, tels que la prévention, la préparation et la réponse aux déplacements, et la gestion des frontières.

A cet égard, plusieurs actions urgentes sont à entreprendre sur la base d'une plus grande justice climatique.

A ce stade, un financement pour le climat prévisible et transparent s'avère crucial afin d'aider les pays et les communautés les plus touchés, prévenir les migrations forcées qui résultent de facteurs environnementaux, dispenser une aide aux populations impactées, et rechercher des solutions durables.

Il est également important de faciliter les migrations, en suivant les principes définis dans le Pacte mondial sur les migrations, dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, la migration peut aussi constituer une stratégie d'adaptation face aux événements extrêmes et les transferts de fond des migrants dans leurs pays d'origine peuvent, en effet, permettre d'accroître la résilience de leurs communautés.

Pour l'Organisation de Coopération Islamique, les changements climatiques et leur corolaire présentent un intérêt majeur compte tenu du fait qu'un nombre important de ses Etats membres sont exposés à l'urgence climatique en dépit de leur faible émission de gaz à effet de serre, à l'insécurité alimentaire, aux migrations et autres formes de déplacements.

Cette équation des plus injustes frappe sévèrement des pays membres, tels que le Pakistan qui fait face à des inondations sans précédent, la Somalie et les pays du Sahel confrontés à un cycle de sécheresse sans fin provoquant une insécurité alimentaire chronique et un risque de famine grave.

C'est pourquoi, dans l'optique de mieux contribuer aux efforts internationaux de réduction, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de limitation de leurs impacts sur les communautés vulnérables notamment les déplacés, l'OCI s'est fixé d'importants objectifs dans les domaines de l'environnement, les changements climatiques, la durabilité, l'agriculture et la sécurité alimentaire dans son Programme d'actions 2016-2025.

La réalisation de ces objectifs suscite un engagement fort et des efforts conjoints de l'OCI, ses Institutions et Organes affiliés ainsi que l'ensemble de ses Etats membres.

Dans cet esprit, l'OCI appelle également tous les acteurs internationaux à redoubler d'efforts et à travailler, ensemble, pour la poursuite de la réduction des facteurs à la base des changements climatiques et la gestion urgente de leurs conséquences afin de limiter considérablement leurs impacts sur la sécurité alimentaire et les déplacements de populations.

Je vous remercie de aimable attention.